

Indivision Bégau – Lachièze-Rey
11 Rue Erik Satie
F. 26200 Montélimar

A l'attention de Mr le Commissaire-Enquêteur
Hotel de Ville
Place de la Mairie
83580 Gassin

Le jeudi 02 Novembre 2023

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Nous sommes propriétaires de la parcelle N°5176 dans la Zone AUCb et dans le cadre de l'enquête publique pour la révision du PLU de la Commune de Gassin nous souhaiterions avoir quelques éclaircissements concernant les conditions de constructibilité dans cette zone.

A notre connaissance ces conditions sont les suivantes :

- accès d'une largeur minimum de 4 mètres
- retournement pompier
- Borne ou cuves incendie

Merci de nous renseigner si de nouvelles conditions venaient s'ajouter à celles-ci.

Nos questions portent essentiellement sur la défense incendie :

1 - quelle différence entre Borne incendie et Poteau incendie ?

Est-ce qu'une Borne Incendie désigne un raccordement au réseau d'eau public tandis que le Poteau incendie un raccordement à une cuve privée ?

2 - devant l'absence actuelle de possibilité de raccordement à un réseau d'eau suffisant est-il toujours possible d'installer des cuves ? A quelle distance doivent elles se trouver de la construction ? Les normes concernant ces cuves (120M3 pendant 2 heures) restent elles inchangées ?

3- La commune de Gassin a-t-elle le projet d'élargir le réseau communal afin d'assurer la défense incendie dans notre quartier ?

4- A quelle distance des cuves et du terrain concerné doit se situer l'aire de retournement pour les pompiers ?

En vous remerciant par avance de votre réponse.

Veillez croire, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, à l'expression de nos sentiments distingués.

Mélanie Lachièze-Rey & Grégoria Bégau